

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 46 (1951)
Heft: 2-fr

Vorwort: Avis au lecteur
Autor: Naef, Henri

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Avis au lecteur

En raison des problèmes propres à la Suisse alémanique qu'avait à traiter notre revue, la Rédaction n'a pas voulu réduire à la portion congrue les minorités ethniques. Aussi leur a-t-elle offert, en dernière heure, un fascicule exceptionnel destiné à la Suisse latine. On espère qu'il servira la propagande de ses sections et favorisera le recrutement. Il eût été juste, à tout le moins, que la langue italienne fût associée à la française; nos Confédérés tessinois ont la courtoisie de ne point s'offenser d'un monopole qui résulte uniquement des frais et du délai très court impartis à l'élaboration du présent numéro. Celui-ci paraît donc en deux éditions. L'allemande se peut obtenir au Secrétariat général et ne répète point la nôtre. Toutefois, les sujets traités d'un commun accord commandent les illustrations; à quelques exceptions près, elles sont identiques. Nous tirons cependant profit des circonstances pour mettre en vedette les sujets qui intéressent en premier lieu la Suisse romande et sur lesquels nous ne doutons pas que l'on voudra bien se pencher, au delà comme en deçà de la Sarine.

H. N.

Mandement présidentiel

M. Erwin Burckhardt, président de la Ligue du Patrimoine National, élu le 20 mai 1950 par l'Assemblée générale de Locarno, exerce depuis plus d'un an ses éminentes mais ingrates fonctions. Nous sommes heureux de publier les passages principaux du message inaugural qu'il adressa, le 26 mai 1951, à l'Assemblée de Ragaz.

De divers côtés, on nous reproche de nous méprendre sur notre mission et de nous confiner dans une contemplation romantique du passé. Dernièrement encore, la revue « Werk » disait que la protection du patrimoine national doit consister avant tout dans la recherche de ses possibilités de renouvellement, ce dont les membres de notre Ligue ne seraient pas tous conscients...

Même exagérées, partiales, ou empreintes d'une vénération exclusive pour le moderne, ces critiques méritent cependant examen. Elles résonnent à nos oreilles comme une mise en garde contre un traditionalisme sentimental auquel certains se pourraient complaire, mais aussi comme un reproche de passivité envers l'essor puissant de la construction et du trafic, et, d'une manière générale, à l'égard des conditions actuelles de l'existence.

Serait-il donc vrai que nous fermions les yeux sur les réalités d'aujourd'hui? Certes, nous nous sommes efforcés — et c'était tout à fait normal — d'empêcher les atteintes à un passé digne de respect, d'éviter les ravages destructeurs, d'obtenir de l'Etat un appui légal; et sans doute quelques-uns en sont-ils restés à cette phase; dans certaines régions, on s'en est tenu presque uniquement à la conservation du patrimoine historique, sans s'occuper du reste, sinon pour élever parfois de timides protestations. Mais, dans l'ensemble, nos organes suisses et cantonaux sont intervenus maintes fois pour apporter à fait nouveau, nouveau conseil. Les travaux accomplis par notre bureau technique suffiraient à en témoigner avec éloquence. L'on ne saurait nier davantage que les idées répandues par notre revue n'aient exercé une influence manifeste sur l'opinion.

Nous ne pouvons néanmoins nous contenter des résultats obtenus. Deux grands problèmes retiennent désormais et retiendront longtemps notre attention: celui de